

Présents : Mmes et M. Christian VEDEL, Jacques MALPHETTES, Landry CANAC, Danielle ASSIE, Stéphanie GOULIGNAC, Suzette VIDAL, Denis TOURSEL, Claire ROUSSEL, Gilles GINESTET, Mme Sophie TISSIER SOUTHADE,

Bon pour Pouvoir : Alain FIEU à Christian VEDEL, Sébastien BESSET à Gilles GINESTET et Marie Ange DURAND à Jacques MAPHETTES.

Excusés : et M.M. Ghislain FRAYSSINET et Julien BLANC.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du Conseil Municipal du 29 Août 2022**
- 2. Délibération : Dénomination de l'Espace Michel OLIVIE**
- 3. Délibération : Servitude de passage pour l'implantation de la future crèche**
- 4. Délibération : Modification ouverture de crédits**
- 5. Délibération : Admission en non valeur (impayés de cantine)**
- 6. Délibération : Taxes et redevances 2023**
- 7. Délibération : Validation de l'offre d'achat de la Chapelle**
- 8. Le point sur les travaux : - Ecole - Aménagement de la Rue Jules Ferry vers la Croix**
- 9. Nouvelles modalités d'attribution de la Taxe d'Aménagement**
- 10. RIFSEEP et CIA**
- 11. Divers**

.....

1. Approbation du Conseil Municipal du 29 Août 2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Août 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération : Dénomination de l'Espace Michel OLIVIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que pour des raisons d'adressage, il est nécessaire de nommer l'Espace situé à l'arrière de la Mairie où se trouve le complexe sportif.

Après discussion il est proposé de nommer ce lieu « Espace Michel OLIVIE » du nom du complexe sportif.

La parcelle cadastrée, section AD 122 (future crèche) sera identifiée sous le n° 3 Espace Michel Olivie.

Après discussion, le Conseil Municipal unanime :

DECIDE de nommer ce lieu « Espace Michel OLIVIE »

D'IDENTIFIER la parcelle AD 122 sous le n° 3 Espace Michel Olivie.

3. Délibération : Servitude de passage pour l'implantation de la future crèche

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2021, dans le cadre de la vente par la Commune d'une parcelle de terrain, nouvellement cadastré, section AD n° 122, à Madame Emmanuelle CASTRO dans le but d'édifier une crèche, il convient de créer des servitudes de passage (accès) et de passage de canalisations.

CONSTITUTION DE SERVITUDES :

Suivant l'acte authentique de « Promesse de Vente » et sous réserve de la constatations de la réalisation des présentes, il est convenu entre les la Commune de Le Garric et Mme Emmanuelle CASTRO ce qui suit :

SERVITUDE DE PASSAGE ET DE PASSAGE DE CANALISATIONS :

Fonds dominant : Madame Emmanuelle CASTRO, désignation cadastrale AD 122,
Fonds versant : Commune de LE GARRIC, désignation cadastrale AD 32,

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant constituera au profit du fonds dominant, ce qui est accepté par son propriétaire :

1) un droit de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule. Ce droit de passage profitera aux propriétaires actuels et successifs du fonds dominant, à leur famille, ayants droit et préposés, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leur activité.

2) un droit de passage d'une canalisation souterraine des réseaux nécessaires à la viabilisation du terrain et de sa construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la création d'une servitude de passage et d'une servitude de passage de canalisations comme définies ci-dessus,

- **DIT** que les servitudes se feront sans indemnités,

- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, propriétaire de fond dominant,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte à intervenir.

4. Délibération : Modification ouverture de crédits

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants, il convient de modifier comme suit :

INVESTISSEMENT : 2315 : Programme 394 VOIRIE 2021 – 10000.00 €,
2315 : Programme 397 VOIRIE 2022 + 10000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote cette modification.

5. Délibération : Admission en non valeur (impayés de cantine)

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Comptable Public n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines créances.

Il nous demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de l'état identifiée sous le n° 4444320233, pour un montant de 179.40 Euros.

Le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable.

6. Délibération : Taxes et redevances 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de décider des divers tarifs de taxes et redevances pour l'année 2023.

Il fait les propositions suivantes :

Prix de la concession cimetière	180.00 € le m ²
Prix de l'emplacement : Columbarium	500.00 €
Espace cinéraire	250.00 €
Caveau préfabriqué	3 500.00 €
Plaque d'identification pour le Jardin du Souvenir	25.00 €

Taxe d'occupation des dépositaires communaux	15.00 €/le mois
Location salle polyvalente	240.00 €
Caution salle polyvalente	500.00 €
Arrhes pour location salle polyvalente	60.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime approuve ces nouveaux tarifs.

7. Délibération : Validation de l'offre d'achat de la Chapelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 28 mars 2022 par laquelle l'Association Diocésaine d'Albi sise à 12 Rue de la République 81000 ALBI est vendeuse d'un bien localisé en bordure de l'Avenue de Valdériès, cadastré section AD 40 d'une surface totale de 4 576 m² comprenant un bâtiment (chapelle), situé en zone UA du Plan Local d'Urbanisme, au prix entendu de 170 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition de cet ensemble au prix de 170 000.00 €,

DIT que les frais de Notaire seront à la charge de la Collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Collectivité, l'acte à venir dont la préparation sera confiée à Maître Marjorie LARTIGUE, Notaire domiciliée à 118 Rue du Verbial 81000 ALBI.

8. Le point sur les travaux

- **ECOLE** : Durant les vacances de Toussaint, les entreprises ont terminé les travaux concernant l'ALAE et la cantine. La pose des sols souples de la salle de réunion et des locaux de rangement se poursuivront les mercredis.

- **Rue Jules Ferry vers La Croix** : La travaux sont presque terminés, il reste l'effacement des poteaux sur les trottoirs.

9. Délibération : Nouvelles modalités d'attribution de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Taxe d'Aménagement est un impôt local perçu par les Communes et le Département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagement de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi des finances pour 2022-11-07 Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».

Afin de répondre à la Loi de Finances pour 2022, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Reverser à la Communauté de Communes Carmausin Ségala, à compter du 1^{er} octobre 2022 et les années suivantes, un pourcentage de la taxe d'aménagement,

- Fixer le taux de cette taxe à 0.1 %,

Autoriser le Maire à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la commune et la 3CS qui interviendra en suivant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE les propositions précitées.

10. RIFSEEP et CIA

Mis en place depuis le 1^{er} avril 2019, le RIFSEEP est versé sous forme d'Indemnité de Fonctions, Sujétions et d'Expertise (IFSE) mensuelle. Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose une augmentation annuelle de 30.00 €/agent. Le Conseil Municipal unanime accepte cette proposition.

11. Divers

- **Diminution de l' Eclairage public :** Diverses propositions ont été mises en relief par le SDET (Extinction nocturne en laissant allumés les points dangereux (CD25, RD 988), baisse de l'intensité lumineuse... La première étape concernera le changement des anciennes ampoules en LED. La réduction de l'éclairage public se fera dans un second temps.
- **Méthaniseur :** Monsieur le Maire informe que l'option à la Croix de Mille est abandonnée. A l'heure actuelle 3 projets sont en cours d'étude (Monestiés, Rosières et Sainte Gemme).
- **Chantier d'insertion :** Le Chantier d'insertion interviendra sur notre Commune dès la semaine prochaine pour effectuer des travaux d'élagage, les employés communaux renforceront l'équipe.
- **Commémoration du 11 Novembre :** Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie aura lieu vendredi 11 à 11 heures.

NOMS	SIGNATURES
Christian VEDEL	
Suzette VIDAL	
Jacques MALPHETTES	
Sébastien BESSET	
Marie Ange DURAND	
Danielle ASSIE	
Gilles GINESTET	
Claire ROUSSEL	
Alain FIEU	
Ghislain FRAYSSINET	
Denis TOURSEL	
Landry CANAC	
Stéphanie GOULIGNAC	
Julien BLANC	
Sophie TISSIER SOUTHADE	

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, le jour et an susdits.
La séance est levée à 22 heures 30.